

P'TITS CANTALOUS

4/6 ans

LE LIORAN CANTAL

23 au 27 octobre 2023

(5 jours)



FÉDÉRATION CANTAL

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Destination

À 1 250 m d'altitude, au cœur de la station du Lioran et du parc des volcans d'Auvergne, entouré par les monts du Cantal, le Chalet des «Galinottes » permet aux enfants de vivre un séjour dans un environnement naturel privilégié et protégé.

Le centre bénéficie de l'agrément PMI. Il est composé de chambres de 4 à 6 lits, de 7 salles d'activités, d'une salle polyvalente, d'une salle dédiée à l'escalade équipée d'une SAE (surface artificielle d'escalade de 250m²), un cyber-espace, ainsi qu'un restaurant en service au plat pour nos plus petits prolongé par une grande terrasse panoramique.

Rdv au centre

Arrivée 1er jour à partir de 10h30

Départ dernier jour à 16h00 du centre.

Premier repas servi : Déjeuner

Dernier repas servi : Goûter

Tarif: 357 €

Chalet les Galinottes

Prairies des Sagnes - 15300 LE LIORAN

04 71 49 50 51

chalet-des-galinottes@galinottes.net

site internet : www.galinottes.net





Au Programme

- Ø 1 séance d'escalade sur la SAE du centre
- Ø 2 séances d'équitation (soins, jeux, balades ...)
- Ø 1 séance de course d'orientation
- Ø 3 séances de cirque (jonglerie, équilibre ...)
- Ø Autres activités : ateliers manuels, veillées diverses, jeux collectifs...

ORGANISATION DU SEJOUR

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant suivant son âge et ses besoins. Chaque enfant aura un animateur de référence, en charge de sa vie quotidienne (argent de poche, vêtements, courrier, toilette, etc...)

Après leur arrivée et leur installation, le programme d'activités sera présenté aux enfants et par petits groupes, ils découvriront leur lieu de vacances.

Communication

Après le voyage aller et pendant le séjour, vous aurez la possibilité d'avoir des nouvelles de votre enfant régulièrement grâce au blog du séjour (le code d'accès vous sera donné avant le départ).

PREPARER SON SEJOUR



Ø **Le courrier** : Il est envoyé et distribué tous les jours.

Ø **Argent de poche** : 10 € semblent largement suffisant pour un séjour où tout est compris.

Ø **Objet de valeur** : Nous déconseillons la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone ...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable ne sont pas couverts par notre Association

Ø **Santé** : En cas de maladie, le centre règle les frais médicaux immédiats et les parents remboursent la Ligue de l'enseignement à la fin du séjour, contre facture. La feuille de maladie sera envoyée dès réception du paiement.

En cas de traitement médical en cours, joindre :

·une copie de l'ordonnance et les médicaments. Il est interdit d'apporter des médicaments sans prescription médicale.

En cas d'hospitalisation, (ou d'un simple passage aux urgences), Joindre au dossier :

·une photocopie de votre carte Vitale et de l'attestation de Sécurité Sociale

·de votre carte Mutuelle sur laquelle est porté le nom de l'enfant concerné afin de bénéficier du tiers payant dans la mesure du possible.

En cas d'accident une déclaration est faite par nos soins, auprès de notre assurance, qui prend également en charge les frais médicaux non remboursés (sécurité sociale et mutuelle)

Les titulaires de la C.M.U doivent obligatoirement joindre au dossier de l'enfant :

- une photocopie de l'attestation C.M.U sur laquelle est porté le nom de l'enfant concerné

Bon séjour avec La FAL 15!